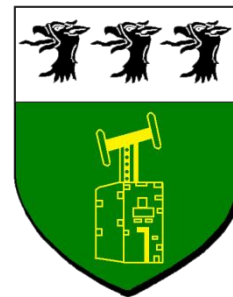


DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY



Plan Local d'Urbanisme

Servitudes d'utilité publique



ATELIER D'**U**RBANISME ET D'**A**RCHITECTURE
CÉLINE GRIEU

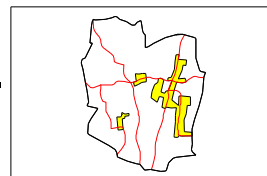


LATITUDE UEP

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
07.2	21 juillet 2025		

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
MARCY

N° INSEE
69126



DDT 69 Service Aménagement et Appui aux Territoires
 ☎4.78.62.50.50 Unité Urbanisme
 165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L E E		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
G E N D E		AC1	<i>Protection des monuments historiques</i> 1: Classés 2: Inscrits <i>Périmètre des abords</i>		I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC3	Réserves naturelles régionales		Int1	Voisinage des cimetières
		AC4 AC4'	Sites patrimoniaux remarquables Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		JS1	Protection des installations sportives
N D E		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PM1	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et/ou risques miniers (PPRM)
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
					PM3	Risques technologiques (PPRT)
					PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
E		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		PM7	Accès aux ouvrages de prévention des inondations et submersions
					PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
					PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
E		EL3	Halage et marchepied		T1	Protection du domaine public ferroviaire
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T4	Aéronautiques de balisage
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
E		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			
Etabli : AVRIL 2024				Modifié :		

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

NB : La liste des servitudes d'utilité publique constitue un document de référence qui permet, lorsqu'une plus grande précision est nécessaire, de consulter le service compétent et d'examiner l'acte instituant la servitude.

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits : code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon - DRAC

Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01

Tél : 04 72 26 59 70
E-mail : udap69@culture.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• **Ancienne tour Chappe** - Cadastre section B, parcelle n° 515 à MARCY.
Le périmètre de protection de 500 m débordant sur la commune de LUCENAY est conservé sans PPM.

→ **Inv. Sup. M.H. du 23/11/1982.**
PPM approuvé par délibération du Conseil Municipal de MARCY en date du 23/04/2015.

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône -
SEN-R- Unité Prévention des Risques Naturels

165 Rue Garibaldi -
CS 33862 -
69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 63 11 01
E-mail : ddt-risques@rhone.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• **Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de l'AZERGUES** : révision et élargissement du PPRNi de la vallée de l'Azergues sur 53 communes.

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

- Arrêté préfectoral d'approbation
- Note de présentation
- Règlement
- cartes de zonage réglementaire
- Cartes des aléas de la crue de référence et de la crue exceptionnelle.

Sont joints à titre d'information :

- cartes des enjeux
- bilan de la procédure de révision du plan de prévention
- arrêtés de prescription et de prolongation.

Ce PPRNi est consultable en ligne sur le site des services de l'état dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr).

NB : Art 1 - abrogation de l'A.P. 2008-5558 du 31/12/2008 approuvant le PPRNi de l'Azergues sur 27 communes.

→ **A.P. DDT-69-2024-03-18-00002 du 18/03/2024 - RAA n°69-2024-080 du 18/03/2024.**

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application des articles L.45-9 et L.48 ; R.20-55 à R.20-62 du code des postes et des communications électroniques.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

ORANGE - Unité Pilotage Réseau Sud-Est -
NAR - Collectivités Locales et Territoriales

Bat Centrale - 5e étage -
131 avenue Felix Faure -
69003 LYON

Tél : 06 81 68 52 97
E-mail : uprse.daripbocl@orange.com

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• Câble RG 69-511 ANSE - L'ARBRESLE.

→ **A.P. des 11/05/1995 et 15/10/1996.**

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des articles L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 du code des transports.

Articles R.241-3 à R.242-2 ; D.241-4 à D.242-14 et D.243-7 du code de l'aviation civile.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

DGAC - SNIA - Département Centre et Est -
Gestion Domaniale et SUP

210, Rue d'Allemagne
BP 606
69125 Lyon - St Exupéry Aéroport

Tél : 07 87 02 84 46
E-mail : snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• **Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de VILLEFRANCHE/TARARE** (situé à Frontenas).

Sont annexés à l'arrêté :

- un plan d'ensemble au 1/25000 sur les 18 communes concernées,
- un plan de détails au 1/10 000
- un plan applicable aux aides visuelles au 1/25 000
- une note annexe.

→ **Arrêté du 25/04/2018 (Ministère des transports) - JO du 19/05/2018.**

A map of Serbia divided into numerous administrative districts, outlined in black. One district in the central-western part of the country is highlighted in dark blue, indicating the location of the study area.

Numéro INSEE : 69126
Approbation du :
Date de la carte : 8-4-2024

Sources : DDT du Rhône, DRAC AuRA, DREAL AuRA, ARS AuRA, RTE
Fond de carte : Cadastre © DGFIP - 2021- Diffusion : libre

Echelle

0 125 250 375 500 m

Légende

Servitudes d'utilité publique

Type AC Ministère de la Culture, de l'Écologie

AC Ministère de la Culture, de l'Écologie

- Monuments historiques (générateur)

Type PM Ministère de l'Ecologie

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation (assiette)

Type PT Agence National des Fréquences

PT3 - Réseaux de télécommunication (assiette)

Type T DGAC. SNCF. Collectivité. Concessionnaire

35. Disposizione / Disposizioni (sing.) ☐

